

# COMMUNE DE PRIAY

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2021

*La séance s'est tenue à huis-clos et a été retransmise, en direct, sur les réseaux sociaux.*

Présents : Fabienne CHARMETANT, Bérénice MACRI-FALCONNET, Wilfried RODEMET, Wanda CANALE, Eric TEYSSIER, Jérôme DELANNE, Frédérique SEVE, Olivier LEVÊQUE, Liliane DELOY, Corinne SCHAEFFER.

Excusés : Gilles MAJORCZYK pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Jean-Claude BALMON pouvoir à Eric TEYSSIER, Christelle LANDEAU pouvoir à Bérénice MACRI-FALCONNET, Géraldine LANDES pouvoir à Frédérique SEVE, Céline SAVOYE pouvoir à Wanda CANALE, Daniel JANIN, Marcelle MOREL.

Absents : Salem BENNACER, Yves THOME.

Secrétaire de séance : Eric TEYSSIER.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune modification à apporter n'a été remontée. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2021 est adopté.

### **2 - RETRAIT DU POINT NUMERO 5 A L'ORDRE DU JOUR**

Modification du tableau des emplois communaux. *Retrait adopté à l'unanimité*

### **3 – ATTRIBUTION 2021 DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur TEYSSIER expose au conseil municipal la proposition de subventions à attribuer aux associations pour l'année 2021 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition 2021</b>
Sou des écoles	2000
Football Club	400
Amicale Boules	200
Amicale des Retraités-Les Amis de Priay	100
La Rivière d'énergie	150
FNACA	100
Bibliothèque	180
Titi Rock Minet	200
Ain'stant Famille	300
Ch'ami d'côté	150
La Foulée des Carrons des Rives de l'Ain	200
Prévention routière	160
Les Randonneurs du Buizin de Vaux en Bugey	100

*Adopté à l'unanimité*

#### **4 – CREATION DE LA COMMISSION « TRAVAUX »**

Afin de pouvoir suivre au mieux l'ensemble des travaux réalisés sur la commune, Madame Le Maire propose de créer une commission travaux.

Les membres proposés sont les suivants :

Bérénice MACRI-FALCONNET, Wilfried RODEMET, Corinne SCHAEFFER, Eric TEYSSIER, Jean-Claude BALMON, Olivier LEVÊQUE.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE S.I.E.A.**

Monsieur RODEMET expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

M. RODEMET rappelle que pour l'année 2021, la collectivité a signé des contrats avec le fournisseur en place au 31/12/2020 et précise que l'adhésion au groupement de commandes serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

La proposition d'EDF représente un coût annuel supérieure à l'offre coordonnée par le SIEA.

L'économie réalisée serait de 800,00€ annuellement.

*Adopté à l'unanimité*

## **6 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Cette décision modificative consiste pour une part à ajuster les crédits prévus au budget primitif en section d'investissement afin de prévoir la subvention notifiée par la Région pour les travaux d'aménagement de la borne rue de la Rivière au compte 1322 pour un montant de 9 271 €, et d'autre part en section de fonctionnement d'effectuer des erreurs techniques suite aux observations de la Préfecture pour l'équilibre des opérations d'ordre au chapitre 042 (opération d'ordre de transfert entre sections) ainsi qu'au compte 023 (virement à la section d'investissement).

Le projet de décision modificative est le suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
020 Dépenses imprévues		9 271.00 €		
<b>TOTAL 020 Dépenses imprévues</b>		<b>9 271.00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9 271.00 €</b>		
1322 Subvention Région		9 271.00 €		
<b>TOTAL 13 Subventions d'investissement</b>		<b>9 271.00 €</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 271.00 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		-		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
678 Autres charges exceptionnelles		376.00 €		
<b>TOTAL 67 Charges exceptionnelles</b>		<b>376.00 €</b>		
6817 Dotations aux provisions-dépréc.actifs		1 080.00 €		
<b>TOTAL 68 Dotations aux amortissements</b>		<b>1 080.00 €</b>		
6817-042 Dotations aux provisions dépr.actifs	1 080.00 €			
<b>TOTAL 042 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 080.00 €</b>			
023 Virement à la section d'investissement		5 000.00 €		
<b>TOTAL 023 Virement à la section d'invest.</b>		<b>5 000.00 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 080.00 €</b>	<b>6 456.00 €</b>		
6419 Rembt sur rémunérations personnel		5 376.00 €		
<b>TOTAL 013 Atténuations de charges</b>		<b>5 376.00 €</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	-	<b>5 376.00 €-</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 080.00 €</b>	<b>1 080.00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		-		

*Adopté à l'unanimité*

## **7 – REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE AU SINISTRE DU COLUMBARIUM**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement des frais engagés par une famille Priaysienne (remplacement d'une urne endommagée suite au sinistre au columbarium fin 2019 et transfert des cendres du défunt) soit la somme de 376,00€ TTC.

*Adopté à l'unanimité*

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

### **Commission environnement**

#### **Borne escamotable rue de la Rivière**

La borne sera mise en fonction dans le courant du mois de juillet.  
Les riverains seront tous informés du fonctionnement de celle-ci.

L'accès à la rue « charrière du tour » sera fermé à partir de la route du pont (D12). Elle deviendra une voie sans issue.

#### **Route du pont D12 et D5**

Les panneaux règlementant le stationnement sont en place.

#### **Toilettes publiques**

Le nettoyage est prévu tous les jours.

### **Commission vie économique et associative**

La vogue du 15 aout 2021 est toujours maintenue.

### **Commission urbanisme**

Lors de la dernière réunion d'urbanisme du 26 mai, 3 permis de construire, 6 déclarations préalables et 1 déclaration d'aliéner ont été étudiées. 2 déclarations d'achèvement des travaux seront à vérifier.

Le rapport du B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologique et Minière), suite aux glissements de terrain sur les pentes de la Côtère, ne relève aucun risque particulier. Il fait apparaitre des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur la RD984 « route de Genève ».

### **Exercice Plan Communal de sauvegarde :**

Le jeudi 10 juin s'est déroulé un exercice d'alerte vents violents au camping en coordination avec les pompiers, la croix rouge et les élus. Le déroulement de l'exercice fut concluant autant dans l'organisation que dans les solutions apportées.

-- Clôture de la séance à 20h25 --